



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 45/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 29 Procurations : 09

Reçu en Préfecture le : 28 JUIN 2011 Certifié exécutoire

Affiché le :

L'An deux mille onze, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 JUIN 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, , , SANCHEZ, , BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, PLATEAU, ZAMBONI, LLOUBÈRES, RIGAUD, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. SANCHEZ
Mme SCHINTONE	à	Mme MAUREL
Mme TISSEYRE	à	Mme AUDIGUIER
M. ANDUZE	à	M. CASTAING
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. BEUILLE	à	M. CANEZIN
M. FERTÉ	à	M. LOUGE
Mme PETIT	à	Mme DECAMPS
M. GALAÛN	à	M. ZAMBONI

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : Décision Modificative Budgétaire N° 2

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régulariser une écriture d'ordre concernant une avance forfaitaire, il convient de modifier le budget communal ainsi que suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
C/2313-041 - Op. 128 + 15 040	C/238-041 - Op. 128 PRIMA2... + 15 040
15 040	15 040

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 juin 2011

Le Maire, Lysiane MAUREL

